

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DECOLLETAGE DE LA GARENNE
6 Rue de la Garenne
25290 ORNANS
RCS BESANCON 732 821 236

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de vente constituent, conformément à l'article L. 441-1 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société DECOLLETAGE DE LA GARENNE («Le Fournisseur ») fournit aux Clients professionnels (« Les Clients ou le Client ») qui lui en font la demande, via le site internet du Fournisseur, par contact direct ou via un support papier, les produits proposés à la vente par le Fournisseur (« Les Produits »). Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Produits fournis par le Fournisseur auprès des Clients de même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat. Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Fournisseur. Toute commande de Produits implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions générales d'utilisation du site internet du Fournisseur pour les commandes électroniques. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Fournisseur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

2. COMMANDES

Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par le Client. Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande du Client, par le Fournisseur, qui s'assurera notamment, de la disponibilité des produits demandés, matérialisée par tout moyen écrit. Les éventuelles modifications demandées par le Client ne pourront être prises en compte, dans la limite des possibilités du Fournisseur et à sa seule discrétion, que si elles sont notifiées par écrit **5 jours** au moins avant la date prévue pour la livraison des Produits commandés, après signature par le Client d'un bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix. Toute annulation de commande doit être communiquée au Fournisseur par écrit et respecter un délai de prévenance de **5 jours** au moins avant la date prévue pour la livraison de la commande.

Toute annulation de commande doit être acceptée expressément par le Fournisseur. En cas d'annulation de commande dont la responsabilité lui incombe, le Client indemniserà le Fournisseur de tous les frais engagés pour honorer la commande et les conséquences directes et indirectes résultant de l'annulation. En cas d'annulation de la commande par le Client moins de **5 jours** au moins avant la date prévue pour la fourniture des Produits commandés, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à **30 %** du prix total HT des Services sera acquise au Fournisseur et facturée au Client, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

3. TARIFS

Les produits sont fournis aux tarifs du Fournisseur en vigueur au jour de la passation de la commande, et, le cas échéant, dans la proposition commerciale spécifique adressée au Client. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée par le Fournisseur. Ces prix sont nets et HT et s'entendent franco de port. Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par le Client concernant, notamment, les modalités et délais de livraison, ou les délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée au Client par le Fournisseur.

4. CONDITIONS DE REGLEMENT

Le prix est payable en totalité et en un seul versement dans le délai mentionné sur la facture. En tout état de cause, le délai convenu entre les parties ne pourra dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai figurant sur la facture adressée à celui-ci, des **pénalités de retard calculées à trois fois le taux d'intérêt légal** seront automatiquement et de plein droit acquises au Fournisseur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. En outre, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Fournisseur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours de la part du Client et/ou de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier. Enfin, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de **40 euros** sera due, de plein droit et sans notification préalable par le Client en cas de retard de paiement. Le Fournisseur se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs. Aucun escompte ne sera pratiqué par le Fournisseur pour paiement avant la date figurant sur la facture. Sauf accord exprès, préalable et écrit du Fournisseur, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la livraison ou non-conformité des produits commandés par le Client d'une part, et les sommes dues, par ce dernier, au Fournisseur, au titre de l'achat desdits produits, d'autre part.

5. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le Fournisseur se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par le Client, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits. En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré au Client dès la livraison des produits commandés. Le Client s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les produits commandés, au profit du Fournisseur, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à ce dernier lors de la livraison. A défaut, le Fournisseur serait en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

6. LIVRAISON

Les Produits acquis par le Client seront livrés dans le délai indiqué sur l'accusé réception de commande adressé par le Fournisseur. Le délai s'entend à compter de la date de l'accusé réception de commande. **Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur** et le Fournisseur ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard de livraison n'excédant pas **2 mois**. **En cas de retard supérieur à 2 mois**, le Client pourra demander la résolution de la vente. Les acomptes déjà versés lui seront alors restitués par le Fournisseur. La responsabilité du Fournisseur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable au Client ou en cas de force majeure. La livraison sera effectuée à l'adresse de livraison indiquée par le Client lors de la commande. La délivrance et la remise des Produits pourront avoir lieu en tout autre lieu désigné par le Client, sous réserve du respect d'un délai de prévenance de **8 jours** avant la date de livraison prévue et aux frais exclusifs du Client. De même, en cas de demandes particulières du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par écrit par le Fournisseur, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire. Le Client est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison.

A défaut de réserves expressément émises par le Client lors de la livraison, les Produits délivrés par le Fournisseur seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande. Le Client disposera d'un délai de **30 jours** à compter de la livraison et de la réception des produits commandés pour émettre, par écrit, de telles réserves auprès du Fournisseur. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par le Client. Le Fournisseur réparera ou remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les Produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

Sauf convention particulière entre les Parties, il est convenu que les produits peuvent être livrés avec des écarts de quantité d'une tolérance de plus ou moins 10%, le Client s'obligeant en tout état de cause à payer le prix correspondant à la quantité livrée.

7. RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR - GARANTIE

Le Fournisseur garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des Produits et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits Produits à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client. Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit ou de force majeure. Elle ne s'applique pas non plus en cas de non-respect des conditions prescrites dans la notice d'utilisation, en cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou bien en cas de transformation du Produit. Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Fournisseur, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 5 jours à compter de leur découverte. Le Fournisseur remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces sous garantie jugés défectueux. Cette garantie couvre également les frais de main d'œuvre. Le remplacement des Produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ

Le Fournisseur conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux Produits, photos et documentations techniques qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation écrite. Les parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toutes les informations orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support échangé dans le cadre de la préparation et de l'exécution du contrat sauf les informations qui sont généralement connues du public ou celles qui le deviendront autrement que par la faute ou le fait de l'une des parties.

9. DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Fournisseur. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables. Le responsable du traitement des données est Monsieur Yannick ROBICHON. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire. Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Fournisseur s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime. Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au «Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un **droit d'accès**, de **rectification**, de **effacement**, et de **portabilité** des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement par voie postale (DDLG - 6 Rue de la Garenne - 25290 ORNANS) ou par email (ddl@ddlgedecolletage.com). Le Client est, par ailleurs, informé qu'en cas de refus, il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 place de Fontenoy - 75007 PARIS) ou saisir une autorité judiciaire.

10. IMPRÉVISION

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

Cependant, si le changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat était définitif ou perdurait au-delà de 3 mois, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article 12.

11. FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil. La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard. L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de 3 mois. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de 3 mois, les présentes seront purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article 12.

12. RÉOLUTION DU CONTRAT

En cas d'inexécution de l'une ou l'autre des parties (sauf retard dans les délais de livraison), ou dans les cas prévus aux articles 10 et 11, le contrat pourra être résolu de plein droit par l'autre partie, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. La résolution interviendra quinze jours après la réception d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception notifiant l'intention de faire application de la présente clause et restée infructueuse.

13. CONTESTATIONS ET DIFFÉRENTS

Les présentes Conditions Générales de vente sont exclusivement régies par le droit français. Pour tous différends ou divergences d'interprétation relatifs à l'exécution ou à la cessation du présent contrat, les Parties conviennent de désigner d'un commun accord un Médiateur. Si au terme d'un délai de cinq jours, les Parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur le choix de celui-ci, le Médiateur serait désigné par le Président du Tribunal de commerce de BESANCON, statuant en référé ou sur requête, à la demande de la partie la plus diligente. Ce Médiateur réunira les Parties, effectuera toutes constatations utiles et les informera des conséquences de leurs positions respectives. Il devra leur proposer, dans un délai 5 jours, les éléments d'une solution de nature à régler leur différend tout en sauvegardant leurs intérêts légitimes. Cette proposition ne sera ni obligatoire, ni exécutoire. A défaut d'accord amiable, tout litige découlant des prestations visées par les présentes sera soumis au Tribunal de commerce de BESANCON.

14. ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Fournisseur, même s'il en a eu connaissance.

Version applicable en novembre 2020